Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Life Class 21 3Y at 2,30%

Fabricant du produit: KBC Assurances SA (fait partie du groupe KBC)

www.kbc.be - Appelez le 078/152 154 (pour les clients KBC) ou www.cbc.be - Appelez le 081/80 18 80 (pour les clients CBC) pour de plus amples informations

La FSMA est responsable de la supervision de KBC Assurances en ce qui concerne le présent document d'informations clés.

Date de publication : 15 mars 2024

En quoi consiste ce produit?

Type

Life Class 21 3Y at 2,30% est une option d'investissement Branche 21 liée à l'assurance investissement KBC-Life Experience. KBC-Life Experience n'a pas de date de fin et s'adresse aux clients qui peuvent conserver leurs actifs pendant au moins huit ans. L'assurance prend fin au décès de l'assuré ou au retrait total de la réserve. L'option d'investissement de la Branche 21 a une date de fin. A la date de fin de l'option d'investissement, la réserve détenue dans cette option d'investissement de la branche 21 est transférée automatiquement et sans frais à l'option d'investissement de la branche 21, Life Class 21 Cash.
Il peut y avoir une ou plusieurs options d'investissement liées à KBC-Life Experience. Ce document décrit les modalités comme si l'option d'investissement de la branche 21 Life Class 21 3Y à 2,30% est la seule liée à KBC-Life Experience.

Durée

3 ans

Objectifs

Le taux d'intérêt applicable aux versements est fixé à 2,30% (taux d'intérêt valable à partir du 15 mars 2024). Ce taux d'intérêt est garanti jusqu'à ce que le date de fin du contrat. Le taux d'intérêt est appliqué au dépôt net convenu. Les dépôts supplémentaires ne sont pas possibles. Ces intérêts créditeurs sont accordée à partir du premier jour ouvrable suivant la date à laquelle l'assureur reçoit votre dépôt jusqu'à la date d'échéance. Les intérêts créditeurs sont accordés sous la forme d'une augmentation de la réserve.

Le revenu de base garanti peut être complété annuellement par une participation variable aux bénéfices, dans la mesure où la conjoncture économique et les résultats d'exploitation de KBC Insurance le permettent. La participation aux bénéfices est accordée sous la forme d'une augmentation de la réserve. Sur la participation aux bénéfices accordée, les revenus d'intérêts sont appliqués. L'effet de la participation aux bénéfices est illustré par le scénario de performance favorable dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?"

Investisseurs de détail visés

Ce produit est exclusivement destiné aux investisseurs-personnes physiques qui souhaitent se constituer un patrimoine privé et qui peuvent rester investis pendant trois ans au moins. Cette option d'investissement fait partie du produit Life Experience, qui s'adresse aux clients pouvant se passer de leurs avoirs pendant 8 ans, même s'ils ont choisi initialement une durée plus courte. Il est destiné aux personnes en quête d'un rendement garanti, ou aux investisseurs actifs qui souhaitent investir une partie de leur portefeuille avec un risque faible.

Avantages et coûts

En cas de décès de l'assuré la réserve (valeur boursière) sera versée au(x) bénéficiaire(s) de votre choix. La section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" illustre uniquement le remboursement des réserves.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

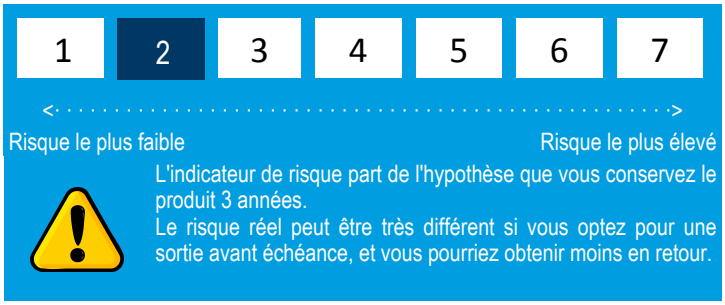

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est la classe de la risque faible.

Cela signifie que les pertes potentielles sur les performances futures sont estimées faibles et que la probabilité que nous ne soyons pas en mesure de vous payer en raison d'un marché médiocre est très faible.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100,00% de votre capital, déduction faite des frais et taxes. Les montants supérieurs et les rendements supplémentaires dépendent de la performance future du marché et sont donc incertains. Cette protection contre l'évolution future du marché ne s'applique pas en cas de rachat, car des frais de sortie (cycliques) peuvent alors être appliqués et la réserve accumulée peut également être recalculée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvrriez perdre l'intégralité de votre investissement. Vous trouverez de plus amples informations sur les conditions applicables dans la rubrique "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?".

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les performances passées et certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 3 ans Exemple d'investissement: 10.000 EUR Prime d'assurance 0 EUR		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios en cas de survie			
Minimum	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**10.179 EUR** 1,79%	**10.652 EUR** 2,13%
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**10.179 EUR** 1,79%	**10.652 EUR** 2,13%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**10.179 EUR** 1,79%	**10.652 EUR** 2,13%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**10.179 EUR** 1,79%	**10.652 EUR** 2,13%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**10.193 EUR** 1,93%	**10.697 EUR** 2,27%
Scenario en cas de décès			
Événement assuré	**Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts**	**10.179 EUR**	**10.652 EUR**

Ce tableau présente combien d'argent vous pourriez récupérer au cours des trois prochaines années dans différents scénarios, si vous versez 10.000 EUR une seule fois. Il n'y a de participation aux bénéfices que dans le scénario de rendement favorable.Ce produit ne peut pas être vendu facilement. Si vous sortez de l'investissement avant la période de détention recommandée, vous devrez payer des frais supplémentaires. Les rendements ne sont garantis que dans les conditions décrites dans la section "Que se passe-t-il si KBC Assurances SA ne peut pas payer ?

Que se passe-t-il si KBC Assurances SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous vous exposez au risque que l'assureur se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements relatifs au produit. Il est possible que vous perdiez la totalité du capital investi. Cette option d'investissement Branche 21 est garantie par le système de protection belge pour les assurances vie de la Branche 21. Il sera fait appel à ce système s'il s'avère que KBC Assurances est en situation de défaillance. Ces produits sont à l'heure actuelle protégés jusqu'à 100.000 EUR par preneur d'assurance pour l'ensemble des réserves détenues auprès de KBC Assurances dans les contrats d'assurance vie Branche 21 protégés.

Les actifs que constitue l'entreprise d'assurances pour pouvoir répondre aux obligations directes résultant d'assurances vie Branche 21 et d'opérations de capitalisation Branche 26, forment un actif distinct au bilan de l'entreprise d'assurances. En cas de faillite de l'assureur, cet actif distinct sera utilisé en priorité pour respecter les engagements envers les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,00%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire et que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez aprés 3 ans
Coûts totaux	**51 EUR**	**54 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	0,51%	0,17% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,30% avant déduction des coûts et de 2,13% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer: 0,50% du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Impact sur le coût annuel si vous sortez après 3 ans
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	0,17%
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement par an.	0,00%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an.	0,00%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 3 ans

La période de détention recommandée est de 3 ans car la réserve est mise à disposition sans frais à la date d'échéance de l'option d'investissement.

En cas de retrait avant la date d'échéance, la réserve (valeur de marché) peut toujours être mise à disposition (partiellement) avec le précompte mobilier retenu d'une part (sauf en cas de décès de l'assuré) et la réserve (valeur de marché) recalculée d'autre part.

- Un précompte mobilier est dû en cas de retrait au niveau de l'assurance placement Life Experience. Le précompte mobilier s'élève actuellement à 30,00%. Il est, dans les cas énoncés ci-dessous, dû sur une base de calcul fictive, dans le cadre de laquelle les versements sont capitalisés au taux de 4,75%:
  - si le premier versement dans Life Experience a été effectué à partir d'un compte bancaire: en cas de retrait moins de huit ans après la réception de versement par l'assureur;
  - si le premier versement dans Life Experience a été effectué à partir d'un autre contrat Branche 21 non fiscal de KBC Assurances: en cas de retrait moins de huit ans après la souscription du contrat Branche 21 initial.

  Aucun précompte mobilier ne sera prélevé si le paiement de la prestation est consécutif au décès de l'assuré.

- En cas de rachat avant la fin de la période de garantie, la réserve ne fera l'objet d'un nouveau calcul sur la base de la valeur de marché (inférieure) atteinte à la date du rachat, que si la loi l'exige. Le taux d'intérêt en vigueur à cette date, de même que la durée restante de la période de garantie, seront dans ce cas pris en compte. Si ce taux d'intérêt n'est pas disponible, le nouveau calcul sera effectué sur la base du taux d'intérêt qui s'approchera le plus du taux en vigueur pour la durée restante de la période de garantie. Cela se fait de la manière suivante:
  - Le nouveau calcul de la réserve est appliqué si la loi le permet et selon la formule légale lorsqu'il prend en compte la totalité de la durée résiduelle de la période de garantie.
  - Un nouveau calcul (supplémentaire) est appliqué sous forme de frais de sortie dans les situations suivantes:
    - dans les cas où la réglementation ne prévoit pas de nouveau calcul de la réserve et;
    - dans les cas où la formule légale ne couvre pas entièrement le risque de taux encouru par l'assureur parce que la durée résiduelle totale de la période de garantie ne peut être prise en compte.
- En cas de rachat partiel, il convient de tenir compte de la condition selon laquelle la réserve résiduelle ne peut être inférieure à 120 EUR.

Vous trouverez de plus amples informations sur les frais et sur les prestations correspondant aux différentes périodes de détention sous l'intitulé «Que va me coûter cet investissement?».

Comment puis-je formuler une réclamation?

Votre intermédiaire est le premier point de contact pour vos plaintes. Si vous ne parvenez pas à un accord, vous pouvez contacter plaintes@kbc.be Tél. 016/ 43 25 94, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, ou gestiondesplaintes@cbc.be Tél. 081 803 163, Avenue Albert 1er 60, 5000 Namur ou info@ombudsman-insurance.be. Tél. 02 545 77 70, de Meeûssquare 35 1000 Bruxelles. Vous trouverez la procédure complète de traitement des plaintes sur www.kbc.be ou www.cbc.be. Toutefois, vous conservez toujours le droit d'engager une procédure judiciaire.

Autres informations pertinentes

Les conditions générales comprennent des informations détaillées concernant ce produit et les risques y afférents. Veuillez lire ces informations attentivement avant de vous engager. Elles peuvent être obtenues gratuitement auprès de votre intermédiaire; elles peuvent également être consultées sur les sites www.kbc.be et www.cbc.be. Un lexique complet de termes économiques et financiers est disponible à l'adresse www.kbc.be/lexique ou www.cbc.be/lexique.